

# BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

**La Préfète de l'Ille-et-Vilaine,**

Vu le décret n° 77.1177 du 20 octobre 1977, modifié, relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de natation

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié, fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Vu le procès verbal de la session d'examen pour la délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

qui s'est tenue à Dinard, le 19 juin 2019, sous la présidence de Monsieur Daniel BOIZARD,

délivre le présent diplôme à, Monsieur **LEBRETON Pierre-Yves** né (e) le 16/09/1985 à **CHATENAY MALABRY**.

Fait à Rennes, le 3 juillet 2019

Pour la Préfète d'Ille-et-Vilaine,

Le Directeur Régional

De la Fédération des Sports et de la cohésion sociale



Yannick BARILET

BNSSA n°3519197